



BUDGET : Avec la loi NOTRe, les compétences ont été clarifiées : restent à définir les priorités !

Malgré cette clarification, si 2024 année fut une année sportive 2025 n'augure aucun exploit en termes de perspectives budgétaires. Quelles sont donc les **priorités de notre département** et donc des moyens pour l'exercice de ses compétences ?

L'idée d'associer les agents à cet exercice semble alléchante mais pas sans risque. Car cet exercice se répète. Notre section syndicale perçoit que cette sollicitation peut être anxiogène et peut avoir un impact sur l'ambiance dans les services, avec un sentiment général d'insécurité.

Aussi, nous vous invitons dans un mail envoyé le 27 janvier, à relire un rappel du **cadre légal** qui s'impose à tous et à prendre connaissance de nos **propositions syndicales**.

En résumé le département est compétent en priorité pour :

- la **promotion des solidarités et de la cohésion territoriale**,
- la construction, l'entretien et l'équipement et la gestion des personnels des **collèges**,
- la gestion de la **voirie départementale**,
- la **gestion de l'eau** et de la voirie rurale
- le service départemental d'incendie et de secours (**SDIS**).

Le département a également une compétence culturelle **partagée** de même que des compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire.

Nous sommes **attentifs à la qualité de vie et des conditions de travail de tous les agents** et souhaitons **que les priorités du département soient clairement définies en amont** afin que chaque équipe connaisse le cadre de son exercice professionnel, en aval.

➤ Pour la CDFT, l'enjeu central en ce début d'année 2025, c'est la santé des agents

La qualité de vie et les conditions de travail (**QVCT**) méritent une vigilance toute particulière et nous souhaitons mettre en avant ce sujet en cette année nationale dédiée à la promotion de la santé mentale. La qualité de vie et les conditions de travail recouvrent plusieurs domaines : il s'agit du **contenu du travail** (le sens, la valorisation, la mission) mais également des **relations au travail** (dans l'équipe, avec le management, au sujet de la participation et du pouvoir d'agir), des **conditions de travail** (les risques psycho-sociaux, la pénibilité, le temps de travail et le télétravail) en même temps que **l'égalité des chances** et des parcours et **l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle**.

Nous devons prendre en main notre qualité de vie et nos conditions de travail : construisons ensemble une réflexion et des revendications ! La section syndicale **CFDT**, au sein du **CST** et de la **F3SCT** demande qu'**un vrai plan soit mis en œuvre, avec des axes clairs et les moyens appropriés**.

Une formation en santé mentale existe : incluons là dans le plan de formation !

Mieux travailler ensemble ne nécessite pas forcément des moyens financiers et budgétaires, mais sans doute une communication apaisée et des volontés convergentes pour un service public de qualité.

Rejoignez-nous pour faire avancer, pas à pas ces propositions.